

Réunion de la Commission permanente du Conseil maritime de façade

Mercredi 28 mai 2025



Ordre du jour

- **Point d'étape sur le lancement de la consultation et la mise à jour de la stratégie de façade maritime**
- **Présentation de la note de propositions de prise en compte des recommandations de l'Autorité environnementale**
- **Présentation du projet d'avis de Conseil maritime de façade sur le projet de Stratégie de façade maritime – pour contributions**

Ordre du jour

- **Point d'étape sur le lancement de la consultation et la mise à jour de la stratégie de façade maritime**
- **Présentation de la note de propositions de prise en compte des recommandations de l'Autorité environnementale**
- **Présentation du projet d'avis de Conseil maritime de façade sur le projet de Stratégie de façade maritime – pour contributions**

2022												2023												2024												2025											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D



Les modalités de consultation



Participation du public
par voie électronique
relative à la mise à jour
des volets stratégiques
des documents straté-
giques de façade

- Consultation du **public** par voie électronique : <https://jeparticipe.expertises-territoires.fr/processes/PPVESFM2025>
- Consultation des **Etats voisins** par l'administration centrale (Belgique, Pays Bas, Royaume Uni, Irlande, Allemagne, Danemark, Suède, Norvège, Portugal, Espagne, Italie, Monaco)
- Consultation des **instances** par écrit :
 - * Conseil National de la Mer et des Littoraux
 - * Comités de Bassin Adour Garonne et Loire Bretagne
 - * Comité Régional de la Biodiversité
 - * Conseils Départementaux et Conseil Régional
 - * EPCI ou syndicats mixtes chargés de l'élaboration des SCOT
 - * Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
 - * Chef d'état major de la marine nationale
 - * Préfets coordonnateurs de la façade NAMO

 PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*
Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

 PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bordeaux et Brest, le 5 MAI 2025
N° 0-5157-2025/PREMAR_ATLANT/AEM/NP

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

Le préfet maritime de l'Atlantique

à
destinataires *in fine*

OBJET : consultation réglementaire sur la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique.
ANNEXES : deux annexes.

Pas de contribution à ce jour

La mise à jour de la stratégie de façade maritime



Calendrier prévisionnel :

* Consultation

- du public par voie électronique
- des pays voisins
- des instances réglementaires

du 5 mai au 5 août

* Analyse de l'ensemble des contributions (dont l'avis de l'Autorité environnementale) par les services de l'Etat

* Amendements de la Stratégie de façade en conséquence

* Rédaction de la déclaration environnementale

Rentrée 2025

* Commission permanente

8 octobre 2025

* Adoption en Conseil maritime de façade

6 novembre 2025

Ordre du jour

- Point d'étape sur le lancement de la consultation et la mise à jour de la stratégie de façade maritime
- **Présentation de la note de propositions de prise en compte des recommandations de l'Autorité environnementale**
- Présentation du projet d'avis de Conseil maritime de façade sur le projet de Stratégie de façade maritime – pour contribution

Analyse de l'avis de l'Autorité environnementale

Note de propositions pour la prise en compte de l'avis de l'Autorité environnementale n°2024-135 sur le volet stratégique du document stratégique de façade Sud-Atlantique



Sommaire :

Remarques liminaires sur la mise à jour de la stratégie de façade maritime et la prise en compte de l'avis de l'Autorité environnementale.....page 2

1. Recommandations sur la base desquelles il est proposé de faire évoluer la stratégie de façade maritime.....page 3

2. Recommandations déjà traitées dans la stratégie de façade maritime ou dans d'autres documents réglementaires ou de planification.....page 5

3. Recommandations méritant des clarifications de la maîtrise d'ouvrage.....page 8

4. Recommandations qu'il est proposé de retenir pour le prochain cycle.....page 9

5. Recommandations qu'il est proposé de retenir pour des exercices de planification ou d'instruction spécifiques.....page 11

- **Répartition des recommandations selon :**
 - => Recommandations semblant pouvoir être prises en compte dans la stratégie de façade
 - => Recommandations déjà prises en compte dans la stratégie de façade ou d'autres documents de planification
 - => Recommandations méritant des précisions de la maîtrise d'ouvrage
 - => Recommandations semblant non / difficilement intégrables à la stratégie
 - => Recommandations ne semblant pas relever de la stratégie de façade

- Rédaction de la note sur la base des échanges de la commission permanente du 14 avril dernier

**N'est pas une note de réponse à l'avis de l'Ae.
Ne se substitue pas à la déclaration environnementale**

Note de proposition de prise en compte de l'avis de l'Ae

1/ Recommandations qu'il est proposé d'intégrer avant l'adoption de la stratégie

=> des compléments

- * des sommaires
- * les périmètres surfaciques des secteurs d'étude pour les zones de protection forte (ZPF)
- * des cartes précisant les interactions entre ZPF potentielles et activités (granulats, éolien, aquaculture)

=> des ajustements rédactionnels

- * précisions de méthode (définition des objectifs socio-économiques) et bilan du cycle précédent
- * valorisation des synergies existantes entre les ports de la façade
- * modification des indicateurs dont la cible est le respect de la réglementation par des indicateurs sur le contrôle du respect de cette réglementation (à valider avec l'administration centrale)

2/ Recommandations déjà traitées dans la stratégie ou dans d'autres documents de planification

- * les travaux en cours sur le DOGGM
- * la lutte contre les risques de dissémination des espèces non indigènes ou la mortalité des mammifères marins
- * la mise en place de mesures sur les activités dont le transport maritime et la plaisance pour avoir des incidences positives sur la contamination de l'environnement marin
- * l'évaluation des incidences et l'application de la séquence ERC aux projets
- * des précisions sur les incidences des objectifs socio-économiques sur les descripteurs du bon état écologique

Note de proposition de prise en compte de l'avis de l'Ae

3/ Recommandations méritant des clarifications de la maîtrise d'ouvrage

- * le maintien des activités touristiques existantes avec une transition vers un tourisme plus durable
- * l'actualisation des données, notamment celles relatives aux coûts induits par la dégradation du milieu marin
- * les chevauchements des zones d'éolien en mer avec les zones Natura 2000

4/ Recommandations qu'il est proposé de retenir pour le prochain cycle

- * la mise en place de systèmes de compensation mutualisés
- * la construction d'un volet dédié à la diminution des émissions de gaz à effet de serre

5/ Recommandations qu'il est proposé de retenir pour d'autres exercices de planification

- * les recommandations relatives au développement de l'aquaculture
- * la clarification de la situation des ZPF au regard du trafic maritime

Précisions sur les arbitrages finaux à venir dans la déclaration environnementale pour justifier des choix opérés

Ordre du jour

- Point d'étape sur le lancement de la consultation et la mise à jour de la stratégie de façade maritime
- Présentation de la note de propositions de prise en compte des recommandations de l'Autorité environnementale
- Présentation du projet d'avis de Conseil maritime de façade sur le projet de Stratégie de façade maritime – pour contributions

Méthodologie

* des remarques émises en réunions du CMF et de ses commissions (permanente et spécialisée) depuis 2022 :

- 3 réunions plénières ;
- 10 réunions de la commission permanente ;
- 7 réunions des commissions spécialisées.

Structuration :

* 5 articles :

- les remarques générales, portant notamment sur la méthodologie ou le calendrier ;
- les remarques portant spécifiquement sur certaines parties de la SFM (état des lieux, objectifs stratégiques) ;
- les remarques spécifiques aux activités professionnelles et de loisirs ;
- les remarques sur le développement de l'éolien en mer et de la protection forte ;
- les remarques portant sur la carte des vocations ;

Une conclusion pour indiquer que le CMF émet un avis favorable assorti des remarques préalables

Article 1 : Remarques générales

- * regrette le calendrier et recommande une mise à jour conjointe des deux volets du DSF ;
- * note la prise en compte homogène du traitement des problématiques à l'échelle du Golfe de Gascogne (NAMO/SA) et invite le ST PAMM à reprendre ses travaux ;
- * salue le travail de collecte de données mais regrette le manque de cadrage national (ZPF, artificialisation, aquaculture) ;
- * rappelle l'importance des sciences humaines au-delà des éléments scientifiques ;
- * salue la concertation conduite pour garantir une prise en compte équilibrée des enjeux ;
- * salue l'articulation SDAGE / DSF et encourage la relance des travaux de la commission spécialisée « lien terre-mer » ;
- * insiste sur l'importance des moyens humains et financiers pour mettre en œuvre le DSF ;
- * souhaite un effort de vulgarisation du document (opposabilité).

Projet d'avis du CMF sur la Stratégie de façade maritime

Article par article

Article 2 : Remarques particulières

* **état des lieux :**

- déplore l'absence de bilan du précédent cycle ;
- observe que l'environnement est encore perçu comme une contrainte supplémentaire ;
- se félicite de l'ajout des deux parties dédiées à l'éolien en mer et aux zones de protection forte.

* **vision :**

- partage la vision à horizon 2050.

* **objectifs stratégiques :**

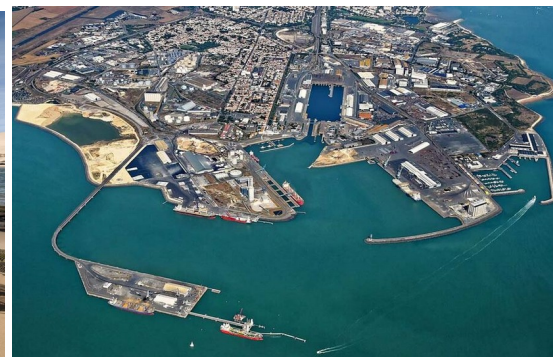
- salue la transparence des échanges sur le volet socio-économique et déplore la faible prise en compte par l'échelon national des remarques émises sur les objectifs environnementaux ;
- se dit favorable à un nombre limité d'objectifs et d'indicateurs ;
- s'interroge sur l'absence d'objectif dédié au raccordement des parcs éoliens à terre ;
- note l'effort de simplification des objectifs mais regrette l'absence de cibles sur le volet socio-économique ;
- demande à ce que les indicateurs dont la cible est le respect de la réglementation soient remplacés par des indicateurs sur le contrôle du respect de cette réglementation.

Projet d'avis du CMF sur la Stratégie de façade maritime

Article par article

Article 3 : Remarques spécifiques aux activités professionnelles

- * invite les acteurs des bassins versants à approfondir le travail de réduction des pollutions amont ;
- * salue les travaux qui ont été engagés en façade pour recenser les zones aquacoles existantes ;
- * demande à ce que les ports de plaisance soient identifiés comme porte d'entrée en tant qu'acteur économique maritime, à l'instar des ports de pêche et de commerce ;
- * propose de valoriser les synergies existantes et les démarches communes aux quatre ports de commerce ;
- * rappelle que la réglementation encadrant les activités de transport et de plaisance s'est déjà considérablement renforcée.



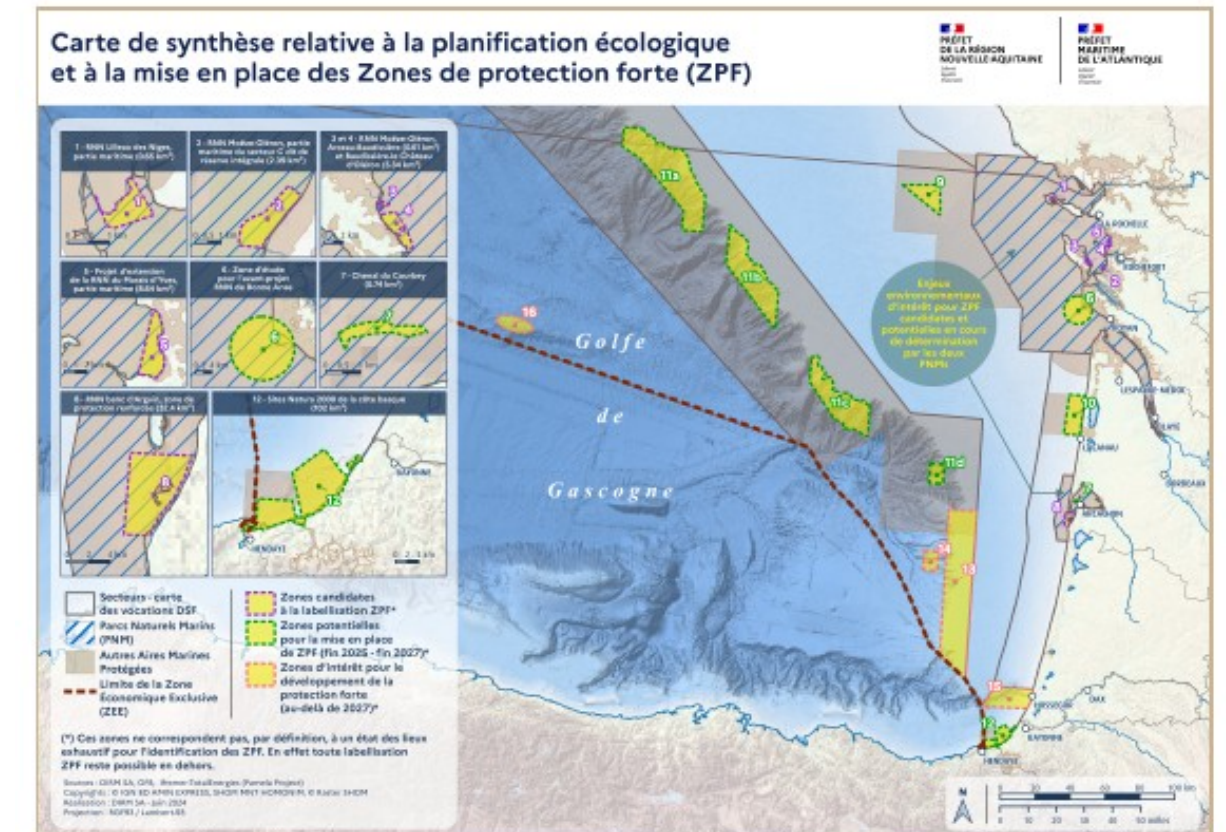
Projet d'avis du CMF sur la Stratégie de façade maritime

Article par article

Article 4 : Remarques spécifiques à l'éolien en mer et aux zones de protection forte

* Zones de protection forte :

- insiste sur la difficulté des travaux en cours en l'absence de note de cadrage ;
- souhaite que le cadastre ostréicole soit pris en compte lors de la concertation locale sur les zones côtières ;
- signale que l'identification des zones abritant des écosystèmes marins vulnérables situés au-delà des 800 mètres et déjà interdites aux activités de pêche n'aient pas été identifiées parmi les secteurs d'étude et que tout passage en aire marine protégée entraîne des restrictions, pour les activités de pêche professionnelle notamment ;
- soutient une protection spécifique des estuaires ;
- rappelle l'importance des concertations locales sur chacun de ces espaces ;
- salue l'identification des côtes rocheuses basques en zones de protection forte potentielles à échéance 2025-



Projet d'avis du CMF sur la Stratégie de façade maritime

Article par article

Article 4 (suite) : Remarques spécifiques à l'éolien en mer et aux zones de protection forte

* Eolien en mer :

- rappelle la nécessaire prise en compte des impacts cumulés des projets des deux façades NAMO et SA, notamment concernant les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ;
- préconise qu'une zone temporaire de stockage de flotteurs d'éoliennes prévue devant les grands ports maritimes de la façade dans le cadre du projet Aquitania Wind Energy soit mentionnée ;
- insiste sur la nécessaire prise en compte de ces données, même tardives, issues des études environnementales ;
- observe également que les enjeux de sobriété énergétique mériteraient d'être approfondis pour intégrer les contraintes sur l'environnement propres à chaque technologie énergétique.

Article 5 : Remarques spécifiques à la carte des vocations

- * note les précisions apportées dans les fiches descriptives des zones délimitées dans la carte des vocations en annexe 8 ;
- * signale que les cartes relatives à la synthèse des enjeux socio-économiques situées dans l'annexe 8 n'illustrent pas le projet de raccordement du parc d'Oléron 1 ni le projet GILA.

Une conclusion pour indiquer que le CMF émet un avis favorable assorti des remarques préalables

Projet d’avis du CMF sur la Stratégie de façade maritime

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Bordeaux et Brest, le XXX

AVIS PORTANT SUR LE PROJET DE STRATÉGIE DE FAÇADE MARITIME
CONSULTATION DU CONSEIL MARITIME DE FAÇADE SUD-ATLANTIQUE

Le Conseil maritime de façade Sud-Atlantique,

Vu la directive n°2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d’action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive cadre « stratégie pour le milieu marin ») ;

Vu la directive n°2014/89/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la planification de l’espace maritime ;

Vu le code de l’environnement, et notamment ses articles L122-4 et suivants, L219-1 et suivants et R219-1-7 et suivants ;

Vu le décret n°2017-724 du 3 mai 2017 intégrant la planification maritime et le plan d’action pour le milieu marin dans le document stratégique de façade ;

Vu le décret n°2024-530 du 10 juin 2024 portant approbation de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral ;

Vu l’avis délibéré de l’Autorité environnementale sur le volet stratégique du document stratégique de la façade Sud-Atlantique n° 2024-135 ;

Vu le courrier de saisine des préfets coordonnateurs de la façade Sud-Atlantique en date du 5 mai 2025 ;

Vu la consultation des membres de la commission permanente du Conseil maritime de façade ;

Sur demande des préfets coordonnateurs de la façade Sud-Atlantique ;

Considérant le contexte suivant,

Quels compléments souhaitez vous apporter ?

Modalités :

- Retours écrits de la Commission permanente attendus d’ici le 6 juin
- Intégration des contributions
- Avis final présenté pour adoption au CMF du 27 juin

Merci pour vos contributions